



Saulnières Révision du PLU

Réunion publique
24.03.2025





Programme du jour





1/ Ou en sommes-nous ?

2/ Présentation du zonage

3/ Echanges autour du plan de zonage





Où en sommes-nous ?



Où en sommes-nous ?



1) Diagnostic

Diagnostic

Etat des lieux (terrain, synthèse des études, investigations complémentaires...)
Diagnostic agricole

Etat initial de l'environnement

Synthèse des atouts et contraintes, marges de manœuvre
Enjeux

2) PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Etabli à partir de scénarios démographiques

Présente le projet politique du territoire

Enonce les objectifs retenus

3) Traduction réglementaire

Zonage

Règlement écrit

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Traduction appliquée des objectifs du PADD

Nous sommes ici !

4) Procédure administrative

Arrêt du projet de PLU dès lors que celui-ci est considéré comme étant « terminé » sur le plan technique

Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) (3 mois)

Enquête publique (2 mois)

Approbation

10 mois

Concertation tout au long de la procédure





Présentation du zonage



Les Bretonnières



UB

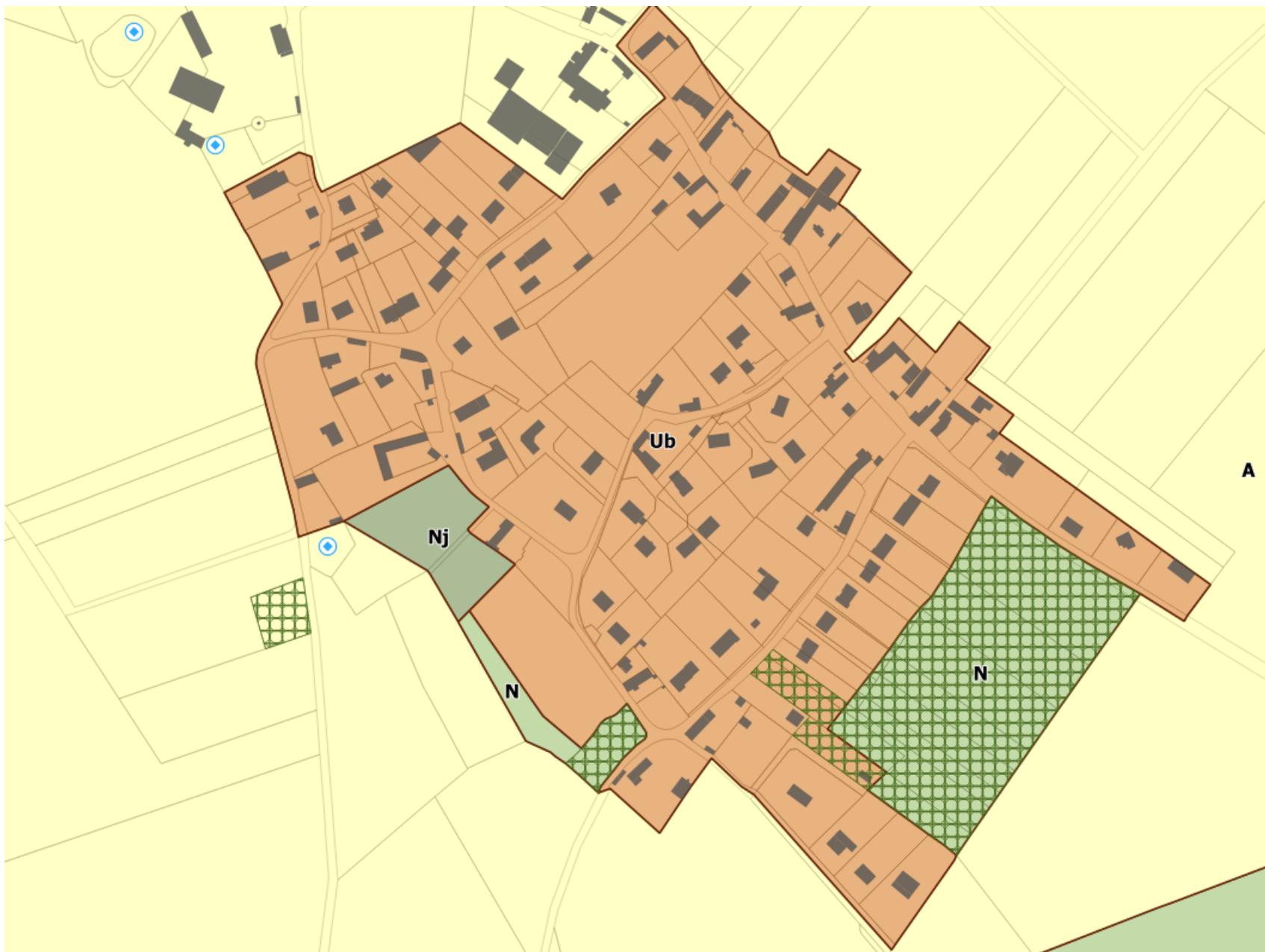
- 30% emprise au sol
- 60% perméable
- 4,5m hauteur égout

NJ

- 50m² emprise au sol
- 90% perméable
- 2,5m hauteur égout

A ou N

- Extension 30% ou 50m²
- Annexe à moins de 30m et 2,5m hauteur égout



Rte de Senonches et chem. des Bretonnières

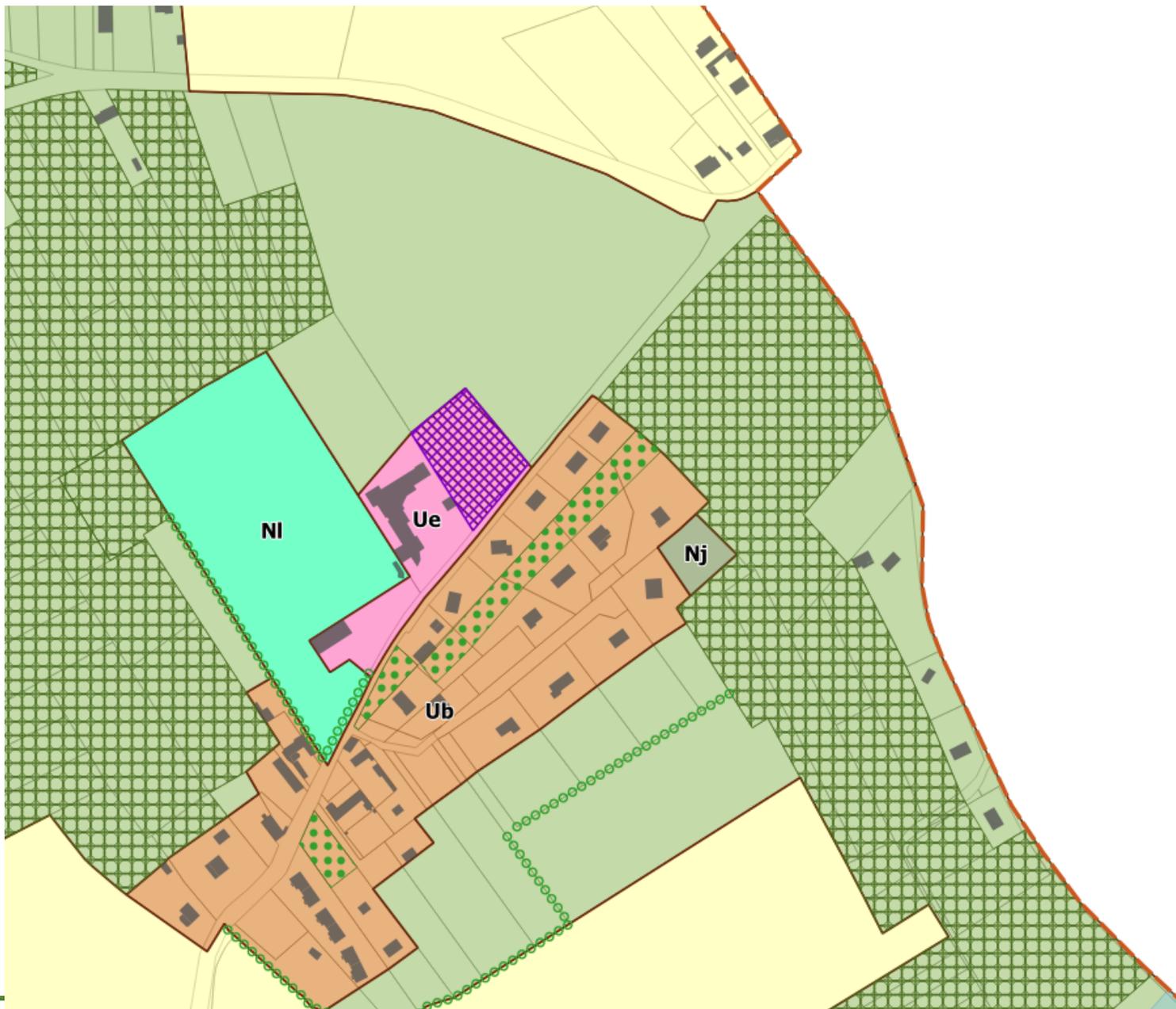


A ou N

- Extension 30% ou 50m²
- Annexe à moins de 30m et 2,5m hauteur égout



Secteur de l'école en limite de Crécy-Couvé



UB

- 30% emprise au sol
- 60% perméable
- 4,5m hauteur égout

NJ

- 50m² emprise au sol
- 90% perméable
- 2,5m hauteur égout

A ou N

- Extension 30% ou 50m²
- Annexe à moins de 30m et 2,5m hauteur égout

NI

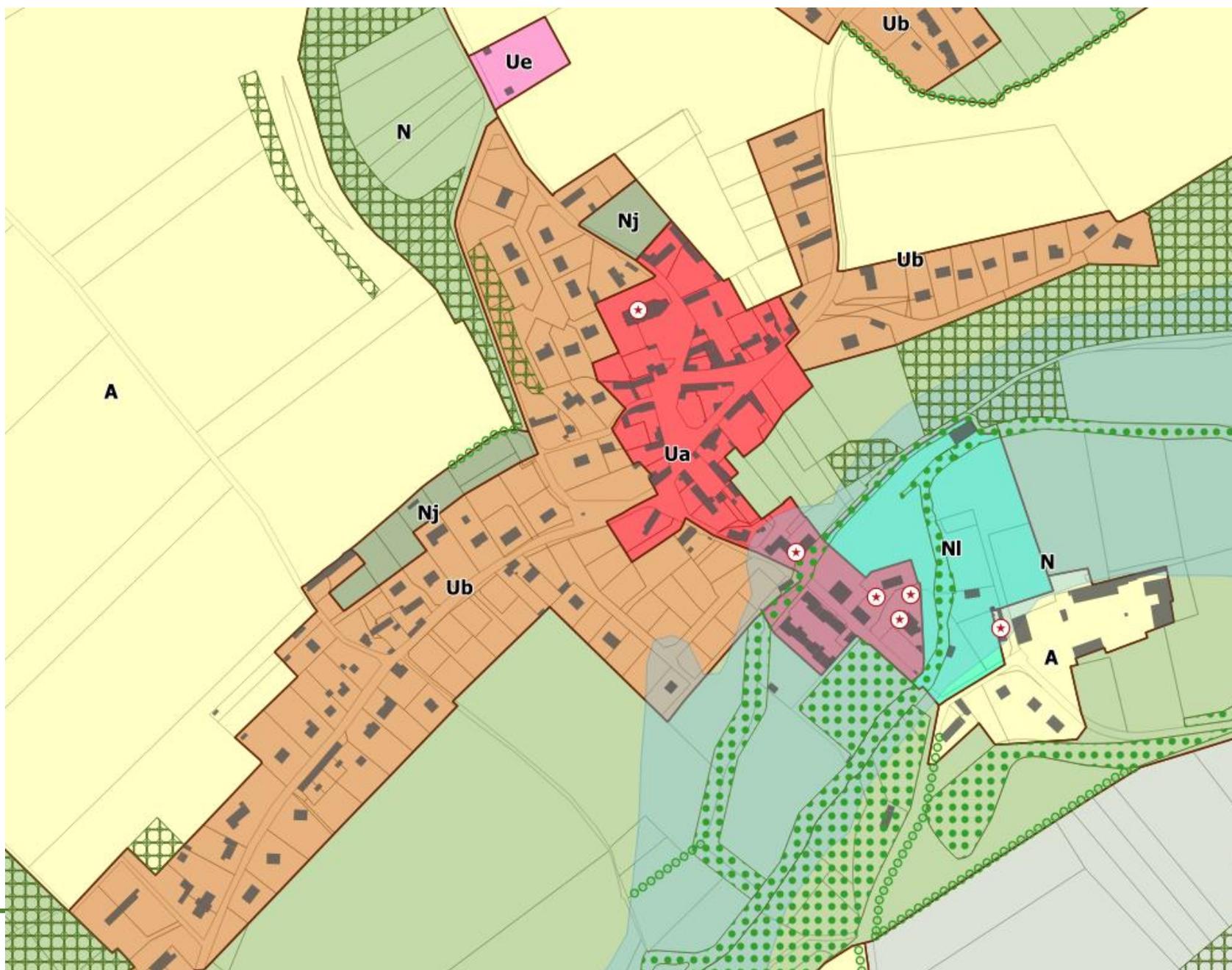
- Non réglementé

UE

- 10m hauteur égout



Centre-bourg



UA

- 30% emprise au sol
- 40% perméable
- 5,5m hauteur égout

UB

- 30% emprise au sol
- 60% perméable
- 4,5m hauteur égout

NJ

- 50m² emprise au sol
- 90% perméable
- 2,5m hauteur égout

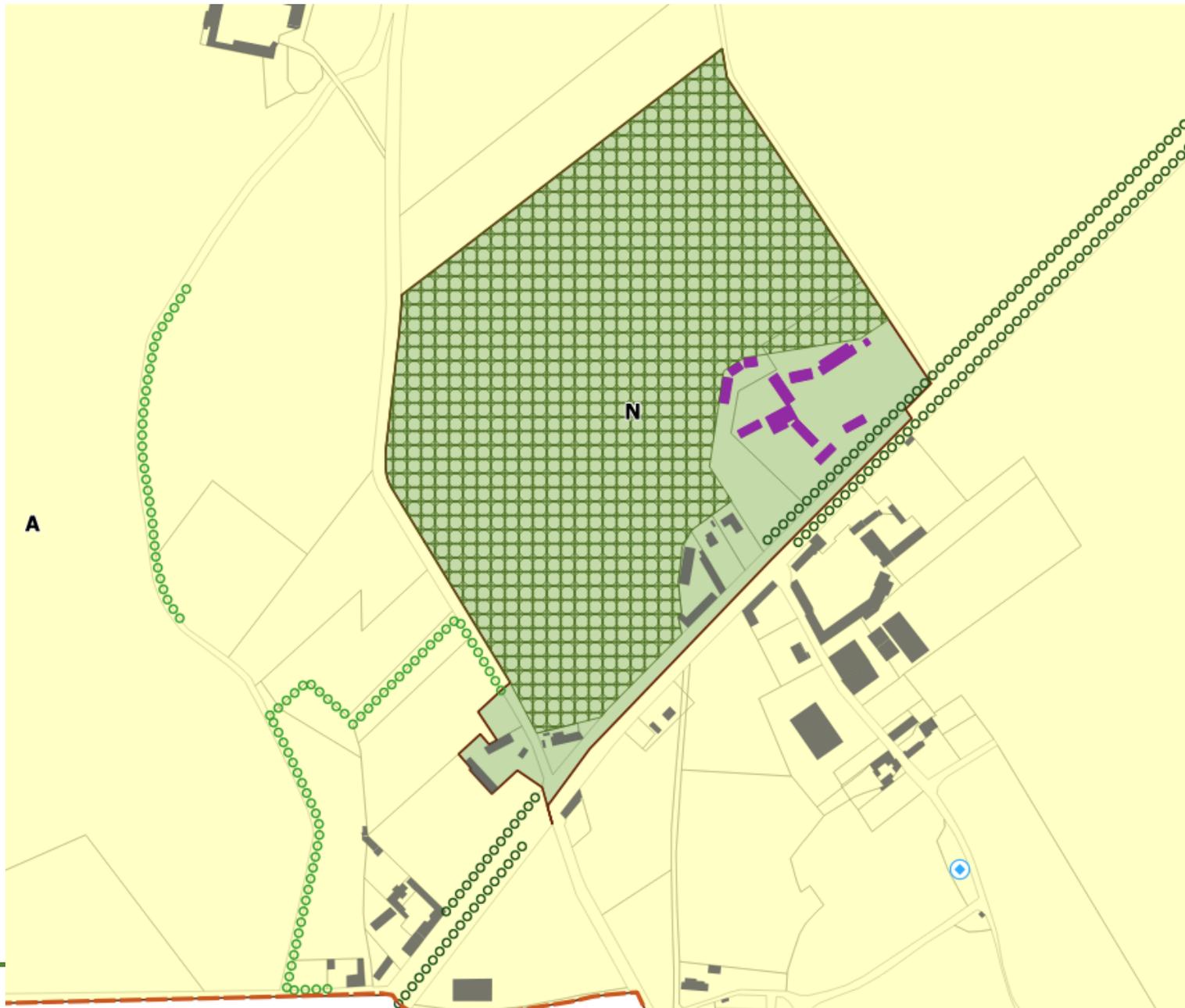
A ou N

- Extension 30% ou 50m²
- Annexe à moins de 30m et 2,5m hauteur égout

NI

- Non réglementé





A ou N

- Extension 30% ou 50m²
- Annexe à moins de 30m et 2,5m hauteur égout

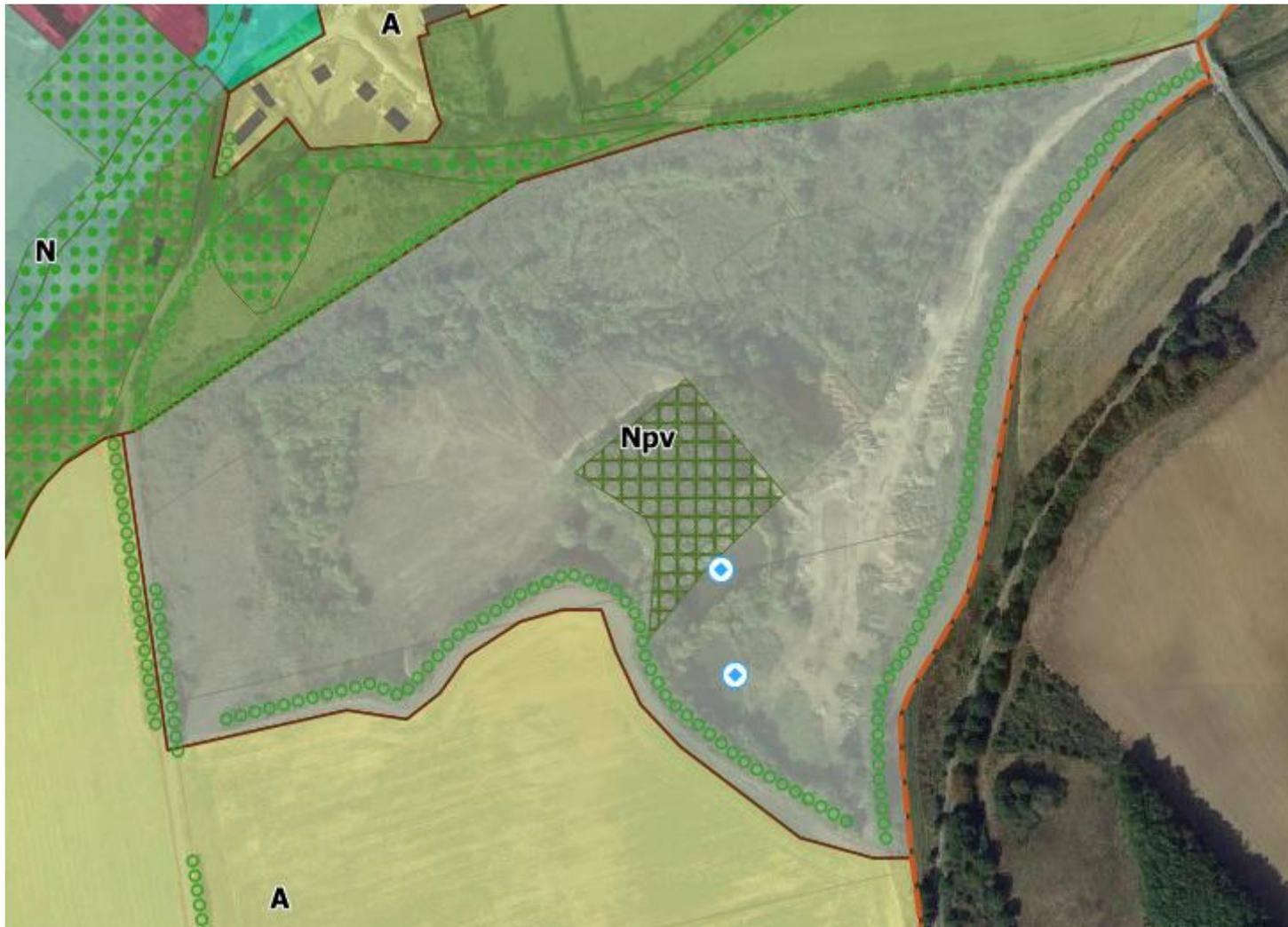


Changement de destination

- Hébergement
- Artisanat/commerce
- Restaurant
- Hôtels
- Equipements
- Industrie
- Bureaux
- Etablissement enseignement ou santé



Ancienne carrière





Temps d'échanges autour du plan de zonage





Merci !

